



**Sixième rapport d'étape
sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6
décembre 2016 et le 5 décembre 2017
par le Conseil de l'Union européenne
et le Conseil de l'Atlantique Nord**

3 juin 2021

Cette année est celle du cinquième anniversaire de la déclaration conjointe que le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont signée à Varsovie le 8 juillet 2016.

Ces cinq dernières années, face aux défis, nouveaux ou non, auxquels elles étaient toutes deux confrontées, l'Union européenne (UE) et l'OTAN ont accompli des progrès sans précédent dans le partenariat qu'elles entretiennent de longue date. Ce faisant, elles ont démontré la solidité du lien transatlantique et ont contribué à le renforcer encore davantage. Au cours de l'année écoulée, afin de défendre et de promouvoir les valeurs et les intérêts que partagent les membres de la communauté euro-atlantique, les deux organisations ont continué à consolider, au profit de l'ensemble des pays qui les composent, le partenariat stratégique qu'elles ont instauré dans une optique de renforcement mutuel.

Le présent document est le sixième d'une série de rapports consacrés à la mise en œuvre des 74 propositions communes que le Conseil de l'Atlantique Nord et le Conseil de l'UE ont entérinées, chacun en parallèle, en 2016 (premier ensemble de propositions) et 2017 (deuxième ensemble de propositions). Il présente dans le détail les résultats concrets obtenus dans les différents domaines de coopération entre juin 2020 et mai 2021.

Les éléments suivants méritent tout particulièrement d'être soulignés :

- Dans un contexte stratégique en évolution rapide, et malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, le dialogue politique s'est poursuivi à tous les niveaux et sous toutes les formes. Ce dialogue reste indispensable pour renforcer la compréhension mutuelle et la confiance entre tous les États membres de l'UE et tous les pays de l'Alliance et pour favoriser la transparence entre eux, de même que pour garantir leur implication ainsi qu'un large soutien de leur part.

- En décembre 2020, le secrétaire général de l'OTAN a participé pour la première fois à une réunion du collège des commissaires de l'UE, et en février 2021, il s'est entretenu avec les membres du Conseil européen. Il est ressorti de ces discussions que les deux organisations sont confrontées à des défis communs de plus en plus complexes, auxquels elles doivent répondre ensemble. Dans le même esprit, le haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne a pris part à des réunions des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense des pays de l'Alliance. Ces interactions ont montré toute l'importance du partenariat stratégique qu'entretiennent les deux organisations dans des domaines d'intérêt commun.
- Ces différents échanges, ainsi que les consultations qui se sont poursuivies avec les États membres de l'UE et les pays de l'Alliance, ont mis en évidence un certain nombre de questions transversales qui présentent un lien avec l'ensemble de propositions communes et qui sont en train d'acquiescer une pertinence toute particulière pour les deux organisations, à savoir notamment la résilience, les technologies émergentes et les technologies de rupture, la gestion de crise, mais aussi les enjeux majeurs de portée mondiale, comme les incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense et l'intensification de la compétition stratégique, autant de sujets qui pourraient faire l'objet d'un dialogue politique renforcé.
- Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 n'ont pas empêché les services de l'UE et de l'OTAN de poursuivre leurs échanges et de maintenir des contacts réguliers, y compris à un haut niveau. Les deux organisations se sont employées plus particulièrement à relever les défis liés à la pandémie, et notamment à lutter contre les activités de désinformation et les cybermenaces et à fournir une aide à leurs pays membres et aux partenaires qui en avaient fait la demande.
- Désormais bien établies, les différentes formes de coopération ont continué de produire des résultats concrets. On peut notamment citer les réunions régulières entre le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS), le dialogue structuré sur la mobilité militaire – qui se tient au niveau des services –, les travaux visant à assurer, lorsque les besoins se recoupent, la cohérence entre les résultats des processus de planification de défense respectifs des deux organisations, ainsi que les activités menées en vue de la mise à disposition de capacités critiques telles que la flotte multinationale européenne d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MRTT).

L'OTAN et l'UE sont l'une comme l'autre engagées dans un processus de réflexion afin de définir leurs orientations et leurs objectifs stratégiques pour les années à venir. Dans ce contexte, une occasion exceptionnelle s'offre à elles d'œuvrer, dans le plein respect de l'autonomie décisionnelle de chacune, à un renforcement de la cohérence et de la coopération dans les domaines qui s'y prêtent, au profit de leurs membres et de la sécurité euro-atlantique.

La mise en œuvre des 74 propositions communes repose sur un mécanisme interservices informel et systématique constitué de trois niveaux étroitement liés : 1) la mise en œuvre proprement dite est confiée à des experts, qui ont des interactions régulières et, lorsque c'est nécessaire, des échanges approfondis ; 2) le suivi, la coordination et l'uniformité de la mise en œuvre sont assurés à un niveau intermédiaire (groupe restreint UE-OTAN) ; 3) les hauts responsables supervisent le tout et fournissent des orientations stratégiques (groupe directeur UE-OTAN). Ce mécanisme informel a prouvé son utilité et son efficacité dans la pratique : globalement, les progrès sont constants, le travail de coopération avance bien et il donne lieu à des résultats concrets.

Les deux organisations poursuivent leur partenariat stratégique dans le plein respect des principes directeurs arrêtés d'un commun accord dans les déclarations conjointes de Varsovie et de Bruxelles sur la coopération UE-OTAN.

Pour que les 74 propositions portent véritablement leurs fruits, il demeure essentiel que les pays de l'Alliance et les États membres de l'UE continuent d'adhérer au processus et s'y investissent pleinement.

Lutte contre les menaces hybrides

La lutte contre les menaces hybrides demeure un domaine de coopération primordial. L'UE et l'OTAN ont poursuivi leurs travaux à un rythme soutenu, sur la base des acquis et avec la même dynamique que lors des années précédentes.

Le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, situé à Helsinki, a vu le nombre de ses membres augmenter encore et compte aujourd'hui 30 pays membres de l'Alliance et/ou de l'UE. Il a organisé des discussions fondées sur un scénario, des ateliers et des exercices, auxquels les services des deux organisations ont pris une part active. En février 2021, son directeur a fait un exposé sur les activités du Centre aux pays membres et à certains pays partenaires de l'Alliance.

La cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides, la Branche Analyse des menaces hybrides de l'OTAN et le centre d'excellence d'Helsinki ont continué d'approfondir les relations, déjà solides, qu'ils avaient nouées au niveau de leurs organes de travail, au travers d'échanges interservices mensuels visant à améliorer la connaissance de la situation et la compréhension mutuelle des activités menées de part et d'autre ainsi qu'à explorer de nouvelles pistes de coopération. Les services des deux organisations ont continué, selon l'usage établi, de procéder à des évaluations en parallèle et en coordination et en ont ainsi établi trois au cours de la période considérée.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'UE et l'OTAN ont continué d'intensifier leur coopération et ont ainsi chacune convié des agents de l'autre à faire des exposés ou à prendre part à des réunions et projets spécifiques. C'est ainsi

notamment que l'UE était présente à la réunion du Groupe de travail OTAN sur la lutte contre les systèmes aériens sans pilote (C-UAS) en février 2021 et que l'OTAN était présente à l'atelier en ligne que la Commission européenne a consacré à la même thématique en mars 2021. Les services des deux organisations collaborent aussi dans des activités de recherche, par exemple dans le cadre du projet OTAN de représentation unique de la situation aérienne locale concernant les drones, ou au travers des échanges que l'OTAN a avec le Collège européen de sécurité et de défense dans le cadre de l'élaboration de son programme de formation de référence sur la lutte contre le terrorisme. La présidence allemande puis la présidence portugaise du Conseil de l'UE ont chacune organisé un séminaire informel – la première en décembre 2020 sur le thème des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille et la seconde en mai 2021 sur le thème du détournement de la technologie par les terroristes –, auquel ont pris part des représentants de pays membres de l'Alliance et/ou de l'UE et des agents des services des deux organisations. Des discussions interservices sur la lutte contre le terrorisme ont eu lieu en ligne en novembre 2020, lesquelles ont porté notamment sur les éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille, sur la lutte contre les systèmes aériens sans pilote, sur le renforcement des capacités des partenaires dans la lutte contre le terrorisme, sur le financement du terrorisme, ou encore sur la dimension de genre dans le contexte du terrorisme.

Dans le domaine de la communication stratégique, les services de l'UE et de l'OTAN ont encore intensifié leur coopération au cours de la pandémie et ont collaboré plus particulièrement pour contrer l'« infodémie » et le flot d'informations fausses ou trompeuses sur la COVID-19, en ligne comme ailleurs, ainsi que pour repérer et mettre au jour les manœuvres par lesquelles des acteurs nouveaux ou déjà établis manipulent l'information.

Les services des deux organisations aussi ont intensifié l'échange d'informations en matière de communication stratégique, et ce au travers d'exposés croisés réguliers par lesquels ils se tiennent informés de leurs activités dans ce domaine. Les différents services compétents de l'OTAN, de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont eu des échanges sur les pratiques et les méthodes employées pour lutter contre la désinformation et accroître la résilience de la société. Au second semestre de 2020, une étape importante a été franchie lorsque le Secrétariat international (OTAN) a été associé à l'espace de coopération au niveau international du système d'alerte rapide de l'UE, qui facilite les échanges directs entre États membres de l'UE, institutions européennes compétentes et pays tiers partenaires. Chaque organisation a accueilli les services de l'autre pour des exposés devant ses comités compétents sur l'action entreprise aux fins du renforcement de la résilience face à la désinformation. En février 2021, les services de l'OTAN ont pris part à un débat de la commission spéciale du Parlement européen sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'UE, y compris la désinformation.

La coopération interservices a pris la forme d'activités concrètes visant à sensibiliser le grand public à la désinformation. Les équipes de communication numérique de l'UE et de l'OTAN ont posté en commun du contenu, notamment sur le thème « femmes, paix et sécurité » et sur les droits de la personne, tandis que les services des deux organisations ont participé à des activités de diplomatie publique, ce qui a contribué à

faire passer des messages communs. Des activités de relations publiques ont été organisées conjointement dans des pays partenaires dans l'optique d'accroître la résilience face à la désinformation. Les services du SEAE et de l'OTAN ont conjointement commandé une étude, proposée par le Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN, sur l'accroissement de la résilience cognitive et de la résilience de la société dans les pays membres des deux organisations face à la désinformation. La task force East Stratcom, du SEAE, a continué de collaborer avec le Centre d'excellence pour la communication stratégique, notamment à la mise au point de supports de formation et à l'organisation d'activités de sensibilisation. Fin 2020, ils ont élaboré ensemble une formation de mise en situation axée sur une campagne de désinformation, suivie ensuite par des agents de l'UE.

Pour ce qui est de la résilience et de la préparation du secteur civil, les services des deux organisations ont poursuivi leur collaboration et ont notamment échangé des informations sur la réponse apportée à la pandémie de COVID-19. En septembre 2020, la Commission européenne a rendu compte au Comité des plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN (CEPC) de la réponse apportée par l'UE à la pandémie, tandis qu'en novembre 2020, l'OTAN a communiqué au SEAE et à la Commission la version actualisée de ses exigences de base en matière de résilience. Les services des deux organisations ont également eu des échanges de vues sur l'évolution générale de la situation dans les domaines de la résilience et de la préparation du secteur civil, concernant notamment la protection civile, la protection des infrastructures critiques et les investissements directs étrangers. En mars 2021, ils ont décidé de simplifier encore leur coopération dans ces domaines en structurant leur dialogue, qui a démarré en avril 2021 par un atelier en ligne organisé par le Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides.

En ce qui concerne la réponse aux crises, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), côté OTAN, et le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), côté UE, ont intensifié encore leurs consultations régulières et ont continué d'échanger des informations sur la réponse apportée d'un côté comme de l'autre à la pandémie de COVID-19, notamment à l'occasion de réunions qu'ils ont tenues en ligne toutes les deux semaines pour entretenir la connaissance de la situation de part et d'autre et éviter de faire inutilement double emploi. En novembre 2020, les services de l'UE et de l'OTAN ont pris part à « Resilient Response 20 », jeu de guerre sur fond de pandémie organisé par le Centre multinational de coordination médicale/Commandement médical européen (MMCC/EMC) et le Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides. Par ailleurs, l'UE a participé à la planification de l'exercice de l'EADRCC sur la gestion des conséquences, qui doit se tenir en septembre 2021 en Macédoine du Nord.

La coopération sur les questions relatives aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) s'est poursuivie elle aussi. Des discussions interservices ont eu lieu en novembre 2020, qui ont porté entre autres sur le rôle des capacités de défense et de résilience CBRN dans le contexte de la crise sanitaire. Le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN, côté OTAN, a continué de dispenser des formations, de réaliser des travaux de modélisation et de téléexpertise CBRN et d'apporter un soutien à l'appui de l'initiative relative aux centres d'excellence de l'UE pour l'atténuation des risques CBRN. Il est également partenaire du

consortium chargé, dans le cadre d'Horizon 2020, du projet de réseau européen de centres de formation CBRN (eNOTICE).

Les services de l'OTAN ont pris part au forum de consultation de l'UE pour l'énergie durable dans le secteur de la défense et de la sécurité, notamment aux échanges de vues sur la protection des infrastructures énergétiques critiques liées à la défense face aux menaces hybrides. Ils ont également fait des exposés à intervalles réguliers au groupe de travail « Énergie et environnement » de l'Agence européenne de défense.

Coopération opérationnelle, y compris sur les questions maritimes

La coopération opérationnelle a continué de faire l'objet d'un dialogue régulier entre les services des deux organisations et d'exposés croisés réguliers devant les comités compétents, y compris dans le domaine maritime. En octobre 2020, l'UE a fait un exposé au Comité des orientations opérationnelles de l'OTAN (OPC) sur EUNAVFOR MED IRINI, opération qu'elle mène en Méditerranée. En mars 2021, elle a prolongé de deux ans le mandat de cette opération, dont le haut représentant de l'UE a rendu compte au secrétaire général de l'OTAN. Elle doit faire prochainement un exposé sur cette question à l'OPC.

En novembre 2020 s'est tenue en ligne la neuvième édition de la conférence SHADE MED (appréciation commune de la situation et déconfliction en Méditerranée), la première pour l'opération EUNAVFOR MED IRINI, à laquelle les services de l'OTAN ont participé.

L'OTAN et l'UE poursuivent leur coopération fructueuse en mer Égée, partageant des informations aux niveaux opératif et tactique et aidant les autorités turques et les autorités grecques à mettre un frein au trafic de migrants et à l'afflux de migrants clandestins.

Les deux organisations ont aussi poursuivi leur coopération opérationnelle, déjà solide, sur d'autres théâtres communs, où elles se sont employées, lorsqu'il y avait lieu, à œuvrer de concert et à ne pas faire double emploi inutilement.

En septembre 2020, la réunion sur la normalisation de l'aviation dans les Balkans, dirigée par l'OTAN, a permis de franchir une étape cruciale en instaurant les conditions de l'ouverture imminente de nouvelles routes sud-ouest dans l'espace aérien inférieur au-dessus du Kosovo¹. Ces routes permettront de raccourcir considérablement le trajet des avions civils desservant l'aéroport de Pristina et auront ainsi pour effet de réduire d'autant les temps de retard, la consommation de carburant et la pollution. Cette avancée a été possible grâce à la mise au point d'un véritable modèle de supervision de la sécurité de l'aviation au-dessus du Kosovo, établi avec la contribution de la Force pour le Kosovo (KFOR). L'OTAN et l'UE se concentrent sur les différents aspects du processus de normalisation du secteur de l'aviation dans les Balkans occidentaux et sur les attributions de chacune. En se complétant, leurs

¹ Cette désignation ne préjuge pas des positions relatives au statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

travaux permettront d'aboutir à un cadre cohérent et complet pour la normalisation totale de l'espace aérien lorsque les circonstances politiques le permettront.

Cybersécurité et cyberdéfense

Les services de l'UE et de l'OTAN entretiennent des contacts et échangent des informations de manière régulière sur leurs activités consacrées au cyberspace. Compte tenu de l'évolution notable des cybermenaces observée au cours de l'année écoulée, notamment du fait de la pandémie de COVID-19, ces interactions ont été utiles aux deux organisations en ce qu'elles leur ont permis de s'acheminer vers une lecture commune des menaces, d'élaborer des mécanismes de coopération et de déterminer les réponses susceptibles d'être apportées de manière coordonnée.

En mai 2021, les services des deux organisations ont eu, parallèlement à l'exercice EU Integrated Resolve 20, une discussion fondée sur un scénario pour mieux cerner la question et examiner de quelle manière le Guide OTAN sur les réponses possibles aux actes importants de cybermalveillance et la boîte à outils cyberdiplomatique de l'UE pourraient s'enrichir mutuellement.

En janvier 2021 s'est tenue, comme chaque année, une réunion interservices sur la cybersécurité et la cyberdéfense, l'occasion pour chacune des deux organisations de rendre compte à l'autre de son action et de ses priorités et pour les deux d'étudier des pistes en vue d'approfondir leur coopération. Des séances thématiques ont notamment permis aux services de passer en revue l'expérience acquise et les enseignements tirés dans le cadre de la réponse apportée aux menaces cyber ou faisant appel à des moyens cyber au cours de la pandémie de COVID-19, de rendre compte de la mise en œuvre de leurs mécanismes respectifs de gestion de crise et de réponse aux crises dans le cyber, et notamment des déclarations récentes de hauts responsables, et de faire le point sur les défis que représentent dans le cyberspace les réseaux de nouvelle génération.

Les échanges de vues se sont poursuivis au sujet des concepts et des doctrines, ainsi que des formations et entraînements. L'état-major de l'UE a élaboré un concept militaire relatif à la vision et à la stratégie militaires de l'UE sur le cyberspace en tant que domaine d'opérations, concept qui devrait être communiqué aux services de l'OTAN. En novembre 2020 se sont tenus un atelier sur la formation, l'entraînement et les exercices liés à la cyberdéfense et un autre sur les systèmes d'information et de communication et les concepts de cyberdéfense. Dans ce contexte, un instrument de coordination de la formation, de l'entraînement et des exercices dans le domaine de la cyberdéfense a été mis en chantier. Les services ont par ailleurs poursuivi leur coopération pour ce qui est de la modularité de l'entraînement cyber. Côté OTAN, le Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides et le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération ont continué de participer au volet « formation et exercices » des réunions de l'équipe de projet Cyberdéfense de l'Agence européenne de défense (AED), l'UE se voulant transparente au sujet de ses formations et exercices pilotes. Côté UE, l'AED a pris part à la conférence annuelle OTAN d'examen de la discipline, en octobre 2020, à laquelle elle a rendu compte aux pays de l'Alliance des projets de l'UE en matière de formation, d'entraînement et d'exercices dans le cyber.

Pour ce qui est du renforcement de la coopération au travers d'une participation réciproque aux exercices cyber, les services de l'OTAN sont admis à prendre part aux phases de planification et d'exécution de Cyber Phalanx 21, exercice de poste de commandement de l'UE qui doit se tenir en septembre et octobre 2021. L'AED a participé à la planification et à l'exécution de Locked Shields 2021 (exercice organisé par le Centre d'excellence pour la cybersécurité en coopération), en avril 2021, et l'Équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE (CERT-UE) a pris part à l'exercice annuel de l'OTAN Cyber Coalition, en novembre 2020.

L'arrangement technique sur la cybersécurité conclu entre la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) et la CERT-UE a continué d'être mis en œuvre conformément aux dispositions en vigueur. La plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants (MISP) est mobilisée à cet effet. Par ailleurs, les services continuent de tenir des réunions de coordination à intervalles réguliers et d'avoir des échanges sur les bonnes pratiques à suivre dans les dossiers techniques.

Capacités de défense

L'objectif demeure d'assurer la cohérence entre les résultats des processus UE (plan de développement des capacités (PDC) 2018, et examen annuel coordonné en matière de défense (EACD)) et des processus OTAN correspondants (processus OTAN de planification de défense (NDPP) et processus de planification et d'examen (PARP)) lorsque les besoins se recoupent et en tenant compte de la spécificité, des attributions et de la composition de chaque organisation.

Dans ce contexte, différents pays de l'Alliance ont invité les services de l'UE à assister à des consultations bilatérales et multilatérales en vue de la définition, dans le cadre du NDPP, des objectifs capacitaires OTAN pour 2021 ; réciproquement, plusieurs États membres de l'UE qui sont aussi membres ou partenaires de l'Alliance ont convié les services de l'OTAN à leurs réunions bilatérales tenues dans le cadre de l'EACD. Les services de l'UE ont été consultés lors de l'élaboration du recensement capacitaire de planification de défense de l'OTAN. Dans le cadre du dialogue sur la cohérence entre le processus relatif à l'objectif global de l'UE et le NDPP, un résumé de l'édition 2020 du catalogue des progrès de l'UE, mettant notamment en évidence les principales insuffisances capacitaires de cette organisation, a été communiqué aux services de l'OTAN. Enfin, des contacts étroits entre les services concernés à tous les niveaux ont permis à chaque organisation de se tenir informée des travaux en cours dans l'autre. Par ailleurs, en application du principe du réservoir unique de forces, les capacités développées par les membres des deux organisations, y compris celles qui s'inscrivent dans le cadre de projets multinationaux, restent à la disposition des opérations de l'OTAN et de l'UE, sous réserve d'une décision politique des pays.

Au moment où l'UE voit ses initiatives de défense mûrir et où l'OTAN lance de nouveaux projets multinationaux à haute visibilité, les deux organisations collaborent pour assurer la cohérence des projets et programmes multinationaux. En effet, des réunions conjointes d'experts ont continué de se tenir régulièrement à ce sujet par visioconférence afin de garantir la bonne information réciproque ainsi que la complémentarité des efforts et d'éviter les chevauchements en aval. Différents domaines fournissent des exemples concrets à cet égard : le ravitaillement en vol, les

systèmes de défense aérienne de surface, la lutte contre les engins explosifs improvisés, les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS), les systèmes maritimes sans pilote, les munitions, et la formation des équipages d'aéronefs.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de l'aviation militaire, les activités continuent suivant les calendriers respectifs de l'OTAN et de l'UE, la coordination étant assurée grâce à des réunions spécifiques entre les services concernés. Ainsi, les membres du Comité de l'AED pour l'aviation militaire et du Comité de l'aviation de l'OTAN participent régulièrement aux réunions de l'autre comité, ce qui contribue à la coordination et à la cohérence dans ce dossier. Alors que les négociations sur la réforme du ciel unique européen (SES), sur la troisième phase du programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen (SESAR 3) et sur le déploiement de SESAR sont en cours, la coopération interservices s'est également poursuivie, le but étant que les éléments d'information fournis par les militaires, notamment par l'OTAN, soient dûment pris en considération.

La coopération a porté en outre sur les risques de sécurité pesant sur l'aviation, notamment les risques cyber ; elle s'est exercée dans le cadre du Groupe de coordination OTAN-EUROCONTROL pour la sûreté de la navigation aérienne (NEASCOG) et de la plateforme européenne de coordination stratégique, mise en place par l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA). Enfin, l'AED, EUROCONTROL et les services de l'OTAN s'attachent ensemble, avec l'aide des États membres de l'UE et des pays de l'Alliance, à favoriser une compréhension commune des concepts relatifs à la communication, à la navigation et à la surveillance. L'objectif général est de faire en sorte que les besoins et impératifs liés à l'aviation militaire restent pris en considération dans le contexte européen.

Pour ce qui est de la navigabilité, les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration de lignes directrices, de bonnes pratiques et d'approches harmonisées pour la reconnaissance des autorités de navigabilité militaire – notamment en ce qui concerne l'élaboration de modèles pour les différentes étapes du processus (certificats, rapports, questionnaires, etc.) – et, lorsque c'est possible, pour la réutilisation des informations sur le statut de reconnaissance de ces autorités. L'OTAN et l'UE ont continué de participer respectivement aux activités du Forum des autorités européennes de navigabilité militaire et à celles du Groupe consultatif OTAN sur la navigabilité, ce qui a permis à chaque organisation de contribuer utilement aux travaux de l'autre.

La coopération mise en place dans différents domaines capacitaires se poursuit à un rythme soutenu. En matière de ravitaillement en vol, les services ont continué de veiller à la synchronisation entre la feuille de route OTAN et les travaux de l'UE qui portent sur ce thème. L'élaboration et la mise à disposition de documents répondant aux prescriptions de normalisation technique admises par l'ensemble de la communauté du ravitaillement en vol résultent directement de cette coopération et de cette coordination étroites. Les spécifications de certification applicables aux autorisations en sont le meilleur exemple : élaborées par l'équipe de projet de l'AED sur le ravitaillement en vol, elles sont désormais intégrées dans les documents OTAN sur le sujet. Chacune des organisations continue d'associer les services de l'autre à ses groupes de travail. De plus, grâce à leur appui conjoint, le projet de mise en place d'une flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport

– une capacité jugée essentielle par l’OTAN comme par l’UE – a continué d’avancer : les quatre premiers appareils ont été livrés.

En ce qui concerne l’intégration des RPAS dans l’espace aérien et les implications de la réglementation U-Space² sur les activités militaires, la coopération entre services s’est encore renforcée, l’objectif étant que les deux organisations aient connaissance de leurs activités respectives dans ce domaine capacitaire d’importance critique. Ainsi, l’OTAN a présenté à l’UE ses activités liées aux RPAS et contribué à plusieurs projets et études de l’AED sur ces systèmes. Chacune des organisations continue d’associer les services de l’autre à ses groupes de travail, ce qui concrètement s’est traduit comme suit : l’AED a participé pour la première fois au Groupe capacitaire interarmées Systèmes aériens sans pilote de l’OTAN, et l’OTAN a participé à des réunions de travail sur les projets et études de l’AED concernant les RPAS. Du fait des restrictions liées à la pandémie, les activités relatives aux communications par satellite ont subi un ralentissement, mais les échanges interservices ont été maintenus pour qu’elles puissent reprendre quand les circonstances le permettront.

La mobilité militaire demeure l’un des fleurons de la coopération UE-OTAN. Depuis la publication du cinquième rapport d’étape, la coopération dans ce domaine a progressé à plusieurs égards. Les discussions interservices ciblées sur les priorités communes – comme les besoins militaires, les infrastructures de transport, le transport des marchandises dangereuses, les douanes, les autorisations de mouvements transfrontières et les exercices – se sont poursuivies dans le cadre du dialogue structuré sur la mobilité militaire, dont l’efficacité n’était plus à démontrer.

Lors de leur conférence de mars 2021, le directeur général de l’État-major militaire international (EMI) a communiqué les itinéraires principaux de ravitaillement de l’OTAN au directeur général de l’état-major de l’UE, en se limitant toutefois aux mouvements par voie routière. Inversement, en octobre 2019, son homologue lui avait communiqué la version actualisée des besoins militaires pour la mobilité militaire à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE. D’autres échanges et interactions sur les itinéraires respectifs de l’UE et de l’OTAN sont prévus, le but étant de rechercher les synergies possibles et de réfléchir à d’éventuelles nouvelles démarches.

À la suite des échanges interservices de 2020 sur les réseaux de points de contact nationaux pour la mobilité militaire, le directeur général de l’état-major de l’UE a fourni au directeur général de l’EMI, en mars 2021, la liste actualisée des points de contact nationaux des États membres de l’UE pour la mobilité militaire, liste établie dans le cadre du projet CSP (coopération structurée permanente) « mobilité militaire ».

En janvier 2021, dans le cadre de l’exercice de gestion de crise EU Integrated Resolve 2020, les services de l’OTAN ainsi que trois pays de l’Alliance non membres de l’UE ont participé à une discussion sur la base d’un scénario consacrée à la mobilité militaire. Cette discussion s’est concentrée sur les processus de décision nationaux concernant les mouvements transfrontières.

² U-Space est le concept de l’UE pour la gestion du trafic des aéronefs sans pilote ; il recouvre les procédures et services nécessaires à la circulation de petits drones dans l’espace aérien inférieur.

En avril 2021, la commissaire européenne aux transports s'est exprimée devant le Conseil de l'Atlantique Nord et, en mai 2021, le secrétaire général délégué a été l'un des principaux orateurs au deuxième symposium de haut niveau sur la mobilité militaire, organisé par la présidence portugaise du Conseil de l'UE et l'AED, ce qui a contribué à une plus grande transparence entre l'OTAN et l'UE. Enfin, les services de l'OTAN ont continué de participer aux réunions de l'équipe de projet Mouvements et Transports de l'AED.

Industrie de défense et recherche en matière de défense

Les échanges interservices se sont poursuivis, portant sur des questions industrielles d'ordre général ou sur des thèmes concrets touchant à l'interaction avec le secteur industriel, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Il s'est agi de partager les bonnes pratiques et, pour chaque organisation, d'informer l'autre de son action. Les incidences de la COVID-19 sur l'industrie de défense, notamment les PME, et l'examen critique des investissements directs étrangers ont occupé une place importante dans les échanges.

Les contacts entre services – notamment entre l'AED et la plateforme d'échange pour l'innovation établie par l'OTAN au Commandement allié Transformation (ACT) – sur la recherche et l'innovation se sont encore intensifiés. Chaque organisation a ainsi pu prendre connaissance de ce que l'autre faisait quant à l'élaboration de politiques relatives aux technologies émergentes et technologies de rupture et à l'innovation, le but étant aussi de repérer les synergies possibles. L'AED et l'ACT ont décidé que les jurys appelés à décerner leurs prix de l'innovation respectifs compteraient des experts venus de l'autre organisme. En avril 2021, les services de l'OTAN ont participé à la conférence (en ligne) de recherche et développement sur l'impact des technologies de rupture en matière de défense, qui était organisée par l'AED et la présidence portugaise du Conseil de l'UE. Ce même mois, l'ACT et l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) ont fait des exposés lors de l'atelier de l'AED sur la veille et la prospective technologiques.

Par ailleurs, la STO, le SEAE, la Commission et l'AED ont poursuivi leurs échanges sur des thèmes d'intérêt commun – dont les défis liés aux technologies émergentes et technologies de rupture, le changement climatique et certaines questions éthiques –, notamment dans le cadre d'ateliers organisés par l'UE ou par l'OTAN : en février 2021, par exemple, le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne a participé à un exercice sur table de la STO consacré aux technologies de rupture ; de même, le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes (CMRE) de la STO a participé à l'initiative OCEAN2020 ainsi qu'à plusieurs projets scientifiques soutenus par la Commission européenne dans le cadre d'Horizon 2020.

Exercices

Le plan pour la conduite d'exercices parallèles et coordonnés (PACE) a été approuvé en décembre 2020, à la suite de consultations approfondies entre services. Il reconduit le concept PACE initial pour la période 2022-2023. En 2022, l'UE sera aux commandes, avec son exercice EU Integrated Resolve ; l'année suivante, ce sera l'OTAN, à la faveur de son exercice de gestion de crise 2023 (CMX 23). L'exécution du projet pilote PACE en 2017 et 2018 s'est avérée utile en ce qu'elle a permis aux deux organisations de tirer et de mettre en pratique d'importants enseignements.

Malgré les obstacles créés par la pandémie, l'UE et l'OTAN ont, au cours de la période considérée, poursuivi leur coopération pour ce qui est des exercices, chaque organisation ayant notamment continué d'inviter l'autre à prendre part à ses exercices à titre volontaire. Ainsi, les services de l'OTAN ont été invités à participer aux volets « planification » et « conduite » des éditions 2020 et 2021 de l'exercice EU Integrated Resolve. Ils ont également été invités à participer, aux côtés des États membres et de certains partenaires (États-Unis, Canada et Norvège) de l'UE, à une discussion sur la base d'un scénario consacrée à la mobilité militaire.

De même, les services de l'UE ont été invités au CMX 22 de l'OTAN et associés à sa planification, notamment aux deux conférences de planification. Les services de l'OTAN ont communiqué les premiers documents relatifs à la planification de l'exercice aux services de l'UE. Les services des deux organisations continuent de veiller à ce que leurs activités de planification respectives ne se chevauchent pas.

Les services de l'UE ont participé à l'exercice OTAN Steadfast Jupiter/Jackal 2020, qui s'est déroulé en ligne. Dans le même esprit, les services de l'OTAN seront invités à prendre part au volet « observation » de l'exercice MILEX 21 de l'UE.

Renforcement des capacités de défense et de sécurité

La coopération en matière de renforcement des capacités de défense et de sécurité des partenaires s'est poursuivie malgré les restrictions liées à la COVID-19. En mars 2021, les services de l'UE et de l'OTAN ont repris leurs échanges réguliers, à distance mais dans une configuration nettement élargie (près de 100 participants). Ils ont décidé de concentrer leurs efforts communs sur les pays partenaires avec lesquels ils coopèrent depuis 2016, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Jordanie, la République de Moldova, la Tunisie et l'Ukraine. Ils sont également convenus d'étudier la possibilité que les comités concernés de chaque organisation fassent des exposés devant leurs homologues de l'autre, afin de mieux informer les États membres de l'UE et les pays de l'Alliance des progrès enregistrés jusqu'à présent dans le cadre de la coopération.

S'agissant des consultations politiques, les services de l'OTAN et de l'UE ont continué d'avoir des échanges de vues réguliers, à Bruxelles et sur le terrain, car c'est là une manière efficace de partager des informations sur la situation politique et le contexte de sécurité prévalant dans chacun des pays précités. Plus précisément, ils ont examiné comment coordonner leur action respective en Géorgie (p. ex. : programme de l'UE pour la sécurité, la responsabilité et la lutte contre la criminalité en Géorgie vs

projets de l'OTAN dans le pays) et abordé des questions ayant trait à la cybersécurité. En ce qui concerne l'Ukraine, ils ont continué de coordonner leur soutien consultatif au secteur de la défense et de la sécurité, soutien dans le cadre duquel ils fournissent expertise, conseils et recommandations. Au cours des douze derniers mois, l'accent a été mis sur la réforme du secteur de la sécurité et du renseignement. Les discussions ont également porté sur la communication stratégique (pour ce qui est de la Bosnie-Herzégovine et de la République de Moldova) et le contre-terrorisme (pour ce qui est de la Tunisie et de la Jordanie).

Conformément à la pratique établie, l'EU a été invitée à participer et faire un exposé à la réunion OTAN des points de contact nationaux pour l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense (DCB) qui s'est tenue en octobre 2020. En outre, les services de l'UE ont contribué à la cartographie par l'OTAN des activités exercées par d'autres organisations internationales en Afrique du Nord et au Moyen-Orient dans le domaine de la défense et la sécurité.

La coopération pratique a pris les formes suivantes :

- deux webinaires conjoints de haut niveau visant à accroître la résilience de la Géorgie face à la désinformation ont eu lieu en juin et en octobre 2020 ; ils ont porté sur le rôle respectif de l'OTAN et de l'UE mais aussi sur celui de la société civile, des médias et des organismes de formation dans la lutte contre la désinformation ; ils ont tous deux touché un large public et sont en cela une réussite ; un webinaire conjoint de haut niveau sur la lutte contre la désinformation en Ukraine est prévu pour mai 2021 ;
- la coopération pour le développement de l'intégrité (BI) en Géorgie, en Jordanie, en République de Moldova, en Tunisie et en Ukraine s'est poursuivie conformément à l'accord de partenariat OTAN-UE sur le BI ; dans ce cadre, des échanges réguliers ont eu lieu entre les services de l'OTAN et ceux de l'UE, notamment lors de réunions du Groupe directeur du fonds d'affectation spéciale BI de l'OTAN ; l'UE a apporté une aide financière qui a permis à l'OTAN d'offrir son expertise en matière de BI aux pays concernés, et ses experts ont contribué à certaines activités.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont envisagé ce qui suit et décidé de faire le point lors de leurs prochains échanges, au printemps 2022, sur les progrès accomplis :

- promouvoir la coopération sur la communication stratégique et la lutte contre la désinformation ; en ce qui concerne la Géorgie, l'Ukraine et la Jordanie, étudier la possibilité que la task force East Stratcom (SEAE), le Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN et la Division Diplomatie publique (PDD) du Secrétariat international de l'OTAN organisent des webinaires coordonnés ;
- poursuivre la coopération qui s'exerce dans le domaine de la bonne gouvernance, notamment dans le cadre du programme BI de l'OTAN ;
- étudier la possibilité de coopérer pour la lutte contre les menaces hybrides et la cybersécurité/cyberdéfense (Géorgie, Jordanie, République de Moldova) ;
- travailler sur les questions liées aux agents CBRN (République de Moldova, Tunisie, Jordanie), sur la lutte contre les engins explosifs improvisés (Tunisie) et sur des questions relatives à la lutte contre le terrorisme (Jordanie) ;

- étudier plus avant la possibilité d'une coordination ou d'une coopération sur la sécurité des frontières (Jordanie) et le déminage (Bosnie-Herzégovine, Ukraine) ;
- étudier la possibilité d'une coopération dans le cadre du programme OTAN de perfectionnement professionnel et du programme pour les femmes, la paix et la sécurité (République de Moldova).

En Iraq, la mission de conseil de l'UE (EUAM Iraq) et la mission OTAN (NMI), qui placent les besoins de leurs interlocuteurs irakiens au centre de leur action, ont continué de se coordonner régulièrement afin d'éviter tout doublon et de renforcer les synergies. Les deux missions échangent régulièrement des informations stratégiques sur les dynamiques à l'œuvre sur le plan politique ou en matière de sécurité, et elles coopèrent pour coordonner la communication. Avec leurs partenaires internationaux, elles ont mis en place, aux fins de la réforme du secteur de la sécurité, un solide cadre de coordination et de coopération, qui délimite les rôles et responsabilités. Début 2021, elles ont notamment aidé à l'organisation d'ateliers sur la nouvelle stratégie de sécurité nationale irakienne. En septembre 2020, elles ont encore renforcé leur coopération en faveur de la cause « femmes, paix et sécurité » en créant un groupe de travail technique informel pour le partage d'informations et la coordination. Elles ont travaillé ensemble à la mise en œuvre, au ministère irakien de l'Intérieur, de la méthode du questionnaire OTAN d'autoévaluation sur le développement de l'intégrité.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué de se concerter et de coordonner les efforts qu'ils déploient à l'appui du processus de paix en Afghanistan et du rôle que jouera ensuite la communauté internationale dans ce pays, l'objectif étant (i) d'instaurer une paix et une stabilité durables, (ii) de préserver les acquis politiques et sociaux de ces 20 dernières années et (iii) de réduire les risques de sécurité pour l'avenir.

La coopération entre centres d'excellence s'est encore renforcée. En septembre 2020, le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime (NMIOTC) a accédé au rang de « partenaire associé au réseau » du Collège européen de sécurité et de défense (CESD), ce qui ouvre la voie à l'approfondissement des échanges. Le CESD a participé, en septembre 2020, à la 11^e conférence annuelle du NMIOTC, intitulée « Réponses sociales et interinstitutionnelles aux défis liés à la sûreté maritime », et, en septembre-octobre 2020, à la 4^e conférence du NMIOTC, sur le thème « Cybersécurité dans le milieu maritime ». Les services de l'UE et de l'OTAN continuent de se coordonner et d'étudier les options qui permettraient de diversifier les liens entre centres d'excellence et l'aide aux partenaires.

Les entretiens de travail informels OTAN-UE sur la résilience et la défense CBRN, qui se tiennent chaque semestre, ont repris en novembre 2020. Ils ont porté, comme c'est le cas depuis longtemps, sur le renforcement des capacités des partenaires aux fins de la lutte contre les menaces CBRN, mais aussi sur l'utilisation des capacités de défense et de résilience CBRN dans le cadre de la crise liée à la COVID-19. En effet, ces capacités ont permis entre autres d'aider les pays partenaires au titre, d'une part, de l'initiative relative aux centres d'excellence de l'UE pour l'atténuation des risques CBRN et, d'autre part, du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité.

Renforcement du dialogue politique entre l'UE et l'OTAN

Le dialogue politique entre les deux organisations reste indispensable pour renforcer la compréhension mutuelle et la confiance entre tous les États membres de l'UE et tous les pays de l'Alliance, pour favoriser une transparence réciproque et pour amener tous les pays concernés à s'investir résolument dans le processus. Malgré les restrictions imposées dans le contexte de la pandémie, la dynamique générale des échanges entre services et des exposés croisés s'est maintenue, même si elle s'est affaiblie. Facilitées par les canaux de communication virtuels, les interactions de haut niveau se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Au niveau politique, le secrétaire général de l'OTAN a rencontré le collège des commissaires en décembre 2020 – ce qui était une première – et, en février 2021, il a participé à la réunion du Conseil européen. Les discussions ont montré la complexité croissante des défis auxquels les deux organisations sont confrontées. Dans le même esprit, les deux organisations ont continué de s'inviter mutuellement aux réunions ministérielles pertinentes, selon une pratique bien établie. Le haut représentant de l'UE a participé aux réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN qui se sont tenues en décembre 2020 et en mars 2021, et il a assisté aux réunions des ministres de la Défense des pays de l'OTAN qui ont eu lieu par visioconférence en juin 2020 et en février 2021. De son côté, le secrétaire général de l'OTAN a assisté à la réunion informelle des ministres de la Défense des États membres de l'UE qui s'est tenue en août 2020 à Berlin puis au Conseil des affaires étrangères (défense) de l'UE qui a eu lieu en mai 2021. Le rythme des réunions bilatérales entre membres du collège des commissaires européens et principaux responsables de l'OTAN s'est intensifié.

En mars 2021, le secrétaire général de l'OTAN a pris la parole devant la sous-commission « sécurité et défense » (SEDE) et la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen, lors d'une réunion conjointe de ces deux organes qui s'est tenue en association avec la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ; par ailleurs, il a prononcé une allocution à la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui a eu lieu à Lisbonne. Le même mois, le secrétaire général délégué de l'OTAN a participé à une audition conjointe de la commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA), avec la commission AFET et la sous-commission SEDE, sur la dimension « politique extérieure » de l'intelligence artificielle.

En outre, conformément à la pratique établie, des réunions informelles de haut niveau se sont tenues avec la participation de pays de l'Alliance non membres de l'UE et d'États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'Alliance.

La série, précédemment arrêtée d'un commun accord, de trois réunions entre le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité (COPS) s'est clôturée en juin 2020 par une réunion informelle sur les incidences géopolitiques de la COVID-19. Il a été décidé d'en prévoir une nouvelle série, si bien qu'une réunion formelle sur EUFOR ALTHEA et une réunion informelle sur les technologies émergentes et

technologies de rupture se sont tenues respectivement en décembre 2020 et mars 2021, tandis qu'une deuxième réunion informelle est actuellement en préparation.

Les représentants de l'UE et de l'OTAN ont poursuivi leurs efforts visant à approfondir le dialogue avec l'ensemble des pays de l'Alliance et des États membres de l'UE au moyen d'exposés croisés. Depuis la signature de la déclaration conjointe de Varsovie en juillet 2016, 125 exposés croisés ont eu lieu devant différents comités ou groupes de travail de l'UE ou de l'OTAN. Cependant, du fait des restrictions liées à la pandémie, la fréquence de ces exposés s'est réduite au cours de la période considérée.

Ainsi, des membres du collège des commissaires ont fait des exposés devant le Conseil de l'Atlantique Nord, sur les défis liés aux technologies émergentes en septembre 2020 et sur la mobilité militaire en avril 2021 ; en juillet 2020 et en mars 2021, le secrétaire général du SEAE a parlé des priorités de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité devant le Conseil de l'Atlantique Nord ; en octobre et en décembre 2020, le secrétaire général délégué de l'OTAN a présenté au Comité politique et de sécurité de l'UE les résultats des réunions des ministres de la Défense et des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ; des exposés croisés – de l'OTAN au Comité directeur de l'AED d'une part, de l'AED et de la Commission à la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) d'autre part – ont à nouveau été faits en 2020 et début 2021 ; le secrétaire général délégué de l'OTAN a prononcé une allocution à la conférence annuelle de l'AED, en décembre 2020 ; enfin, le directeur exécutif de l'AED et de hauts responsables de l'OTAN – dont le secrétaire général délégué, des secrétaires généraux adjoints et le commandant suprême allié Transformation – se sont rencontrés à plusieurs reprises.

Les exposés thématiques au niveau technique ont porté entre autres sur des questions maritimes (notamment l'opération EUNAVFOR MED IRINI) ainsi que sur la désinformation, les aspects « gestion de crise » de la réponse à la pandémie de COVID-19, la Russie, le Bélarus et le contre-terrorisme. Plusieurs exposés croisés ont été faits devant les comités militaires des deux organisations.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont aussi poursuivi leur dialogue dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de propositions communes, notamment celles qui concernent la mobilité militaire, le développement des capacités, le contre-terrorisme, les menaces hybrides, la cyberdéfense, la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement, la désinformation, la prospective stratégique, le renforcement des capacités des partenaires ainsi que le changement climatique et la sécurité/défense.

Le dialogue entre les états-majors de l'OTAN et de l'UE a été renforcé, grâce entre autres à la pratique consistant pour chaque organisation à inviter les hauts responsables militaires de l'autre à participer à ses réunions des chefs d'état-major de la défense. La deuxième édition de la conférence semestrielle des directeurs généraux des états-majors de l'OTAN et de l'UE, qui était prévue pour 2020, s'est finalement tenue en mars 2021, à distance. Les directeurs généraux ont examiné où en était la mise en œuvre des propositions communes à caractère militaire et fait le point sur les interactions entre leurs états-majors, avant de faire rapport à leurs

comités militaires respectifs. En outre, un tableau de bord informel a été établi, qui permet de suivre en permanence l'état des interactions entre les deux états-majors, lesquels travaillent sur des objectifs communs liés à des chantiers précis avec en ligne de mire des échéances convenues entre eux.

Enfin, la coopération sur les questions « femmes, paix et sécurité » (FPS) s'est poursuivie par écrans interposés. Tout au long de l'année, la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité et le bureau du conseiller du secrétaire général du SEAE chargé des questions de genre et de diversité ont été en contact régulier. L'UE a participé aux travaux du groupe consultatif d'experts de l'OTAN sur la violence sexuelle liée aux conflits ; de même, l'OTAN a contribué au groupe de travail de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité. En mars 2020, le haut conseiller du SEAE sur les questions de genre a participé aux activités organisées au siège de l'OTAN à l'occasion de la journée internationale des femmes, et il a contribué à plusieurs projets de recherche de l'OTAN sur l'agenda FPS. En avril 2021, un atelier informel sur les bonnes pratiques en lien avec les plans d'action nationaux pour la cause FPS s'est tenu en ligne sous les auspices des services de l'UE et de l'OTAN. Enfin, l'UE a contribué aux travaux sur les questions liées à la sécurité humaine menés par le groupe consultatif d'experts de l'OTAN sur la lutte contre la traite des êtres humains.

La mise en œuvre des 74 propositions communes, processus de long terme, est en cours. Elle nécessite encore et toujours un engagement et des efforts concertés de la part de toutes les parties prenantes. Les services de l'UE et de l'OTAN restent fermement déterminés à faire progresser cette coopération de manière rapide, pleinement coordonnée et cohérente, et ils continuent de s'investir en ce sens, en appliquant une approche pragmatique et flexible, afin d'aboutir à d'autres résultats concrets.